

RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS AU HAVRE DE 1990 A NOS JOURS

Quelques points de repère rappelés par Pierre Dieulafait-

Texte rédigé en septembre 2020

➤ L'A29 dans la zone industrielle et portuaire (ZIP) :

La construction d'une autoroute au droit du Pont de Normandie a mis en lumière l'existence de zones dangereuses autour de nombreuses entreprises de la ZIP. L'intrusion d'une voie routière à grande circulation a entraîné l'urbanisation de cette zone et modifié les règles permettant la cohabitation entre les véhicules et les usines relevant de la réglementation Seveso. La Fédération des associations contestant le tracé projeté pour l'A 29 n'a pas pu l'empêcher mais elle a obligé les promoteurs de l'ouvrage à faire évoluer dans le bon sens les aménagements de la voie routière tout au long de son tracé (merlons, passages en dévers, végétalisation...). Tous aménagements revendiqués par la Société des Autoroutes Paris Normandie qui prétendait avoir construit « L'autoroute de l'environnement ».

Pour limiter le risque causé par le dépotage de wagons contenant du chlore nécessaire à son activité, la société Lubrizol s'est trouvée contrainte de construire un bâtiment limitant les risques liés à cette manœuvre délicate.

Moyennant quoi il a été déclaré que le barreau de raccordement entre le kilomètre 0 de l'autoroute et le Pont de Normandie pouvait être ouvert à la circulation.

Une notion intéressante a alors été mieux connue en région havraise : celle de **la réduction du risque à la source**.

➤ Le porter à connaissance de 1990 et ses conséquences sur le quartier des Neiges :

C'est le **10 septembre 1990** que le Préfet a invité la Mairie du Havre à mettre en conformité ses documents d'urbanisme avec de nouvelles règles plus restrictives en ce qui concerne la cohabitation des entreprises classées Seveso et la construction ou la modification des habitations comprises dans un certain périmètre.

Mais les habitants du quartier des Neiges, les plus concernés par les mesures à prendre, n'en ont entendu parler qu'en 1993.

Le **25 février 1995**, le Maire du Havre, Daniel Colliard, annonçait que le quartier allait être classé « Seveso strict », ce qui entraînait de facto l'effondrement de la valeur locative des pavillons de nombreux habitants et menaçait l'avenir du quartier.

Début mars 1995, une Cellule de Crise se constitue à l'initiative de Jean-Pierre Thouret afin de tenter d'infléchir le projet de classement. Jean-Pierre, depuis le début de l'année 1992 participait aux réunions mensuelles d'Ecologie Pour Le Havre et ne manquait pas d'y exposer les problèmes de son quartier.

Le 10 mars 1995 environ 300 neigeois manifestent devant la Sous Préfecture.

Le 16 mars 1995, une délégation de quatre personnes rencontre Michel Barnier, ministre de l'environnement.

Le 18 mars 1995, Dominique Voynet, candidate des Verts aux élections présidentielles rencontre sur place des représentants de la cellule de crise du Quartier des Neiges. Elle rappelle que l'esprit de la directive Seveso, à l'origine, était de protéger les populations du danger industriel et non de les chasser de chez elles.

La question de la réduction des risques à la source, à l'image de ce qui a été fait chez Lubrizol, est alors soulevée et fait plutôt consensus. En l'occurrence il s'agirait de renforcer la sécurité d'un stockage d'ammoniac de la société Hydro-Agri France (aujourd'hui Yara).

➤ **Vers un nouveau porter à connaissance :**

1^{er} avril 1995 et ce n'est pas un poisson d'avril : le Préfet Proust écrit à Antoine Rufenacht, Président de la Région Haute Normandie qui s'est déclaré prêt à participer au financement d'éventuels travaux, qu'il apparait possible d'assurer le confinement des installations d'ammoniac concernées. Il conclut : « Dans l'attente, je pense qu'il convient de surseoir à l'examen des dispositions d'urbanisme qui pourraient s'appliquer dans le quartier des Neiges ».

Le 10 avril 1995, la Cellule de Crise est reçue en Préfecture par Jean-Paul Proust et Nicolas Jacquet, Sous Préfet du Havre ainsi que deux représentants de la DRIRE, le service qui gère les risques industriels et l'environnement. Sous réserve de l'accord de l'entreprise pour les modifications envisagées, le porter à connaissance de 1990 deviendrait caduc et une nouvelle enquête publique serait déclenchée pour un autre plan d'occupation des sols.

Le 3 juin 1995, le Préfet Proust communique à Antoine Rufenacht, Président de Région, une évaluation du coût des travaux d'enfouissement du stock d'Ammoniac : 20MF.

Le 10 novembre 1995, le Préfet Proust rencontre au Havre son nouveau Maire, Antoine Rufenacht et s'engage à revenir régulièrement faire le point des dossiers locaux.

Le **24 mars 1996**, un nouveau porter à connaissance est publié. qui concerne également la Cité Chauvin.

Le **1^{er} février 1997**, la Cellule de Crise des Neiges se mue en une association dénommée ARPE : Association de Réflexion sur la Protection de l'Environnement.

➤ **Le rôle d'EPLH dans la question des risques technologiques majeurs**

L'association Ecologie Pour Le Havre a fait partie des associations composant la Fédération A29 dont l'expert en risques technologiques majeurs était responsable de la sécurité dans une entreprise pétrochimique de la zone industrielle de Lillebonne-Gravenchon. Il en a beaucoup appris sur la réglementation Seveso aux autres militants de la confédération.

Par ailleurs EPLH avait choisi de travailler prioritairement sur le quartier des Neiges en raison du mécontentement grandissant d'une grande partie de ses habitants qui vivaient dans un environnement dégradé avec la proximité d'une usine d'incinération très polluante, d'une centrale thermique dont certains des équipements étaient défectueux et d'une station d'épuration des eaux vieillissante et malodorante. La question du risque technologique majeur n'était pas vraiment soulevée au départ car mal connue de beaucoup.

Ecologie pour le Havre s'est rapprochée du sociologue Bernard Ramé, alors enseignant à l'IUT de Caucriauville pour établir un questionnaire sur le ressenti des habitants du quartier. La question de la connaissance du risque Seveso y était clairement posée.

Une dizaine de militants sont allés à la rencontre d'habitants du quartier entre le 4 et le 14 avril 1993 pour respecter un calendrier resserré nécessaire à la validation de ce type d'enquête.

Les résultats ont été présentés publiquement le 20 janvier 1994 au Foyer des anciens, 155, rue des chantiers. La presse havraise en a rendu compte fidèlement le 27.

➤ **Les évolutions postérieures de la législation**

Le **21 septembre 2001** à Toulouse explosion usine AZF : 29 morts, des milliers de blessés, des dégâts considérables

Un arrêté Préfectoral du **17 février 2010** prescrit le PPRT de la ZIP du Havre.

Le **24 novembre 2016** le PPRT est approuvé par la Préfète.

La charge financière des travaux chez les riverains pose problème.

Le choix pour les entreprises proches des usines à risque de quitter la zone ou de faire des travaux n'est pas toujours facile.

Le **26 septembre 2019** un incendie catastrophique se produit chez Lubrizol-Rouen, engendrant un panache de fumée toxique. Depuis, une évolution législative est en cours.

Une nouvelle page s'ouvre aujourd'hui au Havre, mais aussi à Gonfreville L'Orcher, à Rogerville et à Sandouville, communes concernées par les prescriptions en matière d'urbanisme du Nouveau « Porter à connaissance risques technologiques » imposé par le Préfet en début d'année. Il concerne les abords des infrastructures de marchandises dangereuses du Grand Port Maritime du Havre.

Cette fois encore, le quartier des Neiges est concerné au premier chef.